



B. Conseil

FINANCER VOTRE DÉVELOPPEMENT

**Management et
financement de l'innovation**



1. À propos de B.conseil



À PROPOS DE B.CONSEIL

Ils nous recommandent

PARIS&CO

STATION F

LE VILLAGE
Coopérer pour innover

techstars

Agoranov

laRuche

Le Swave

PEPINIERE
27

HEC | Incubateur
PARIS

platform58
l'incubateur de La Banque Postale

PLUG AND PLAY

lafayette
plug
and
play

happytech

weLike
Startup
1^{er} réseau de business angels en France

Pennylane^{.tech}

IncubAlliance
L'incubateur Technologique du Campus Paris-Saclay-Ile-de-France

FAHAIN
ACCELERATOR

50
PARTNERS
Fonds d'expertise d'entrepreneurs

daphni

Financements
Innovation Investissement International

START 2 SCALE
PARTENAIRE FINANCIER

B
CONSEIL

ELDORADO





À PROPOS DE B.CONSEIL

Références

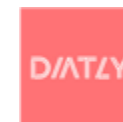
REJOIGNEZ

plusieurs centaines
d'entreprises

déjà chez
B.Conseil !



typology.



mobile
club



Feed.





À PROPOS DE B.CONSEIL

Nos pépites



**B.Conseil investit
10% de ses bénéfices
sur des projets
à impacts sociaux,
environnementaux
ou visant une rupture
technologique forte.**



1- CRÉDIT D'IMPÔT RECHERCHE

Rentabiliser sa prise de risque technologique

2- JEUNE ENTREPRISE INNOVANTE

Accompagner les PME réalisant des efforts de R&D.

3- CRÉDIT D'IMPÔT INNOVATION

Rentabiliser ses développements, prototypes, versions bêtas et installations pilotes.

2. Les dispositifs fiscaux



2.1 LE CRÉDIT D'IMPÔT RECHERCHE



LE CRÉDIT D'IMPÔT RECHERCHE

1- Généralités du CIR

Le CIR s'adresse aux entreprises créant de nouvelles connaissances scientifiques ou technologiques et permet de récupérer **30% des dépenses engagées sous forme de restitution immédiate ou de crédit d'impôt.**

LEVIER DE FINANCEMENT INCONTOURNABLE DE LA R&D

> Il permet un financement du risque technologique, de l'incertitude liée au risque de non-aboutissement des projets.

RÉCUPÉRATION D'UNE PARTIE DES DÉPENSES R&D

> Il soutient et stimule l'effort de recherche et d'innovation des entreprises, en leur permettant de récupérer une partie des dépenses R&D grâce à un crédit d'impôt.

MÉCANISME FISCAL DÉCLARATIF

> Potentiellement soumis à contrôle, le crédit d'impôt nécessite donc **une justification documentaire rigoureuse.**



LE CRÉDIT D'IMPÔT RECHERCHE

2- Nature des travaux éligibles / Projets



RECHERCHE FONDAMENTALE

> Acquérir de nouvelles connaissances théoriques (schémas explicatifs et théories interprétatives)



RECHERCHE APPLIQUÉE

> Acquérir des connaissances nouvelles dans un domaine d'application (modèles probatoires de produit, d'opération ou de méthode)



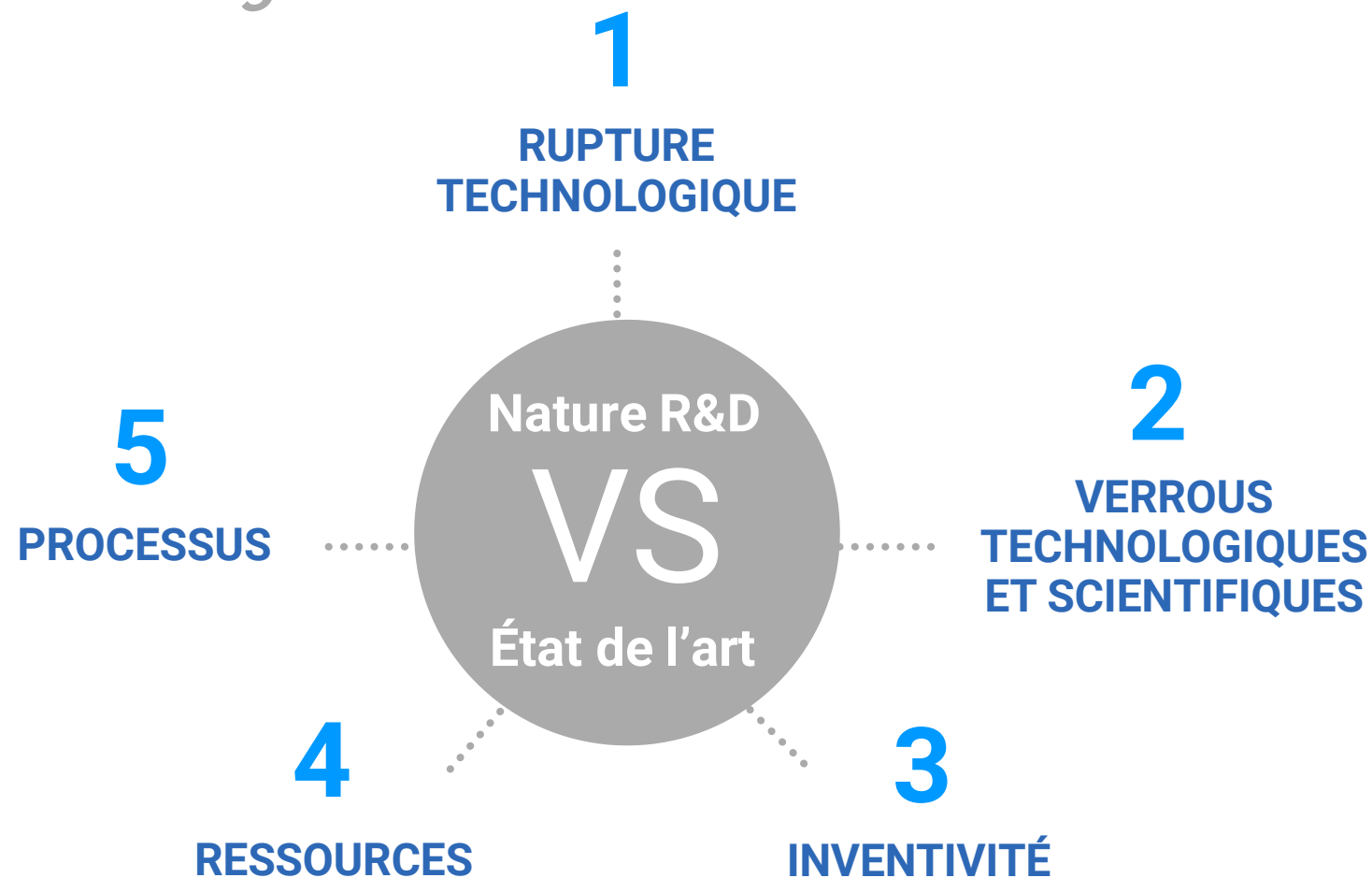
DÉVELOPPEMENT EXPÉRIMENTAL

> Création ou amélioration substantielle d'un produit, d'un procédé, d'un processus, d'un programme, d'un service ou d'un équipement (**prototype ou installation pilote**)



LE CRÉDIT D'IMPÔT RECHERCHE

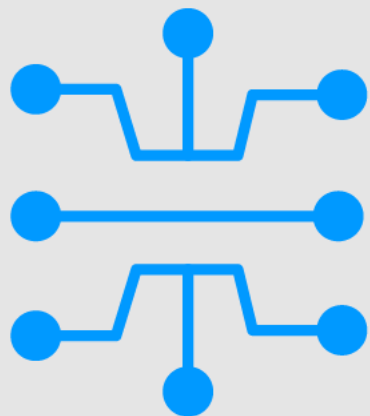
3- Critères d'éligibilité





LE CRÉDIT D'IMPÔT RECHERCHE

3.1- Critères d'éligibilité - Rupture technologique



Caractère novateur du projet au regard des connaissances, techniques et savoir-faire existants dans **l'État de l'Art** et écart entre les nouvelles connaissances et les compétences acquises par l'entreprise, avant et après la réalisation des travaux.

ATTENTION, ÉTAT DE L'ART ≠ ÉTAT DU MARCHÉ



LE CRÉDIT D'IMPÔT RECHERCHE

3.2- Critères d'éligibilité - Verrous technologiques et scientifiques



> **INCERTITUDE** = solution non connue ou déterminée à l'avance d'après les connaissances identifiées dans l'état de l'art et nécessitant d'engager des travaux dont l'issue est incertaine.



> **VERROU** = limite conceptuelle ou technique qui bloque l'avancement du projet, contrainte forte rendant impossible l'utilisation de concepts et méthodologies existants.

**INCERTITUDES SPÉCIFIQUES À IDENTIFIER
CHAQUE ANNÉE**



LE CRÉDIT D'IMPÔT RECHERCHE

3.3- Critères d'éligibilité - Inventivité



- > **Avancées scientifiques / technologiques ou connaissances nouvelles**, dont les résultats pourraient permettre une application à d'autres cas que celui qui a motivé les travaux de R&D.
- > Originalité scientifique des verrous / incertitudes à lever
- > Caractère original des hypothèses proposées



LE CRÉDIT D'IMPÔT RECHERCHE

3.4- Critères d'éligibilité - Ressources

MOYENS HUMAINS



> Qualification du personnel affecté aux projets

Exemples : présence d'ingénieurs, de docteurs, d'experts reconnus dans leur domaine, etc.

MOYENS MATÉRIELS



> Équipements et matériels dédiés à la R&D

Exemples : présence de moyens de tests, d'un laboratoire, etc.

AUTRES INDICATEURS



> Brevets, publications et partages Open Source

> Sous-traitance à un laboratoire public

> Subventions et/ou prix reçus

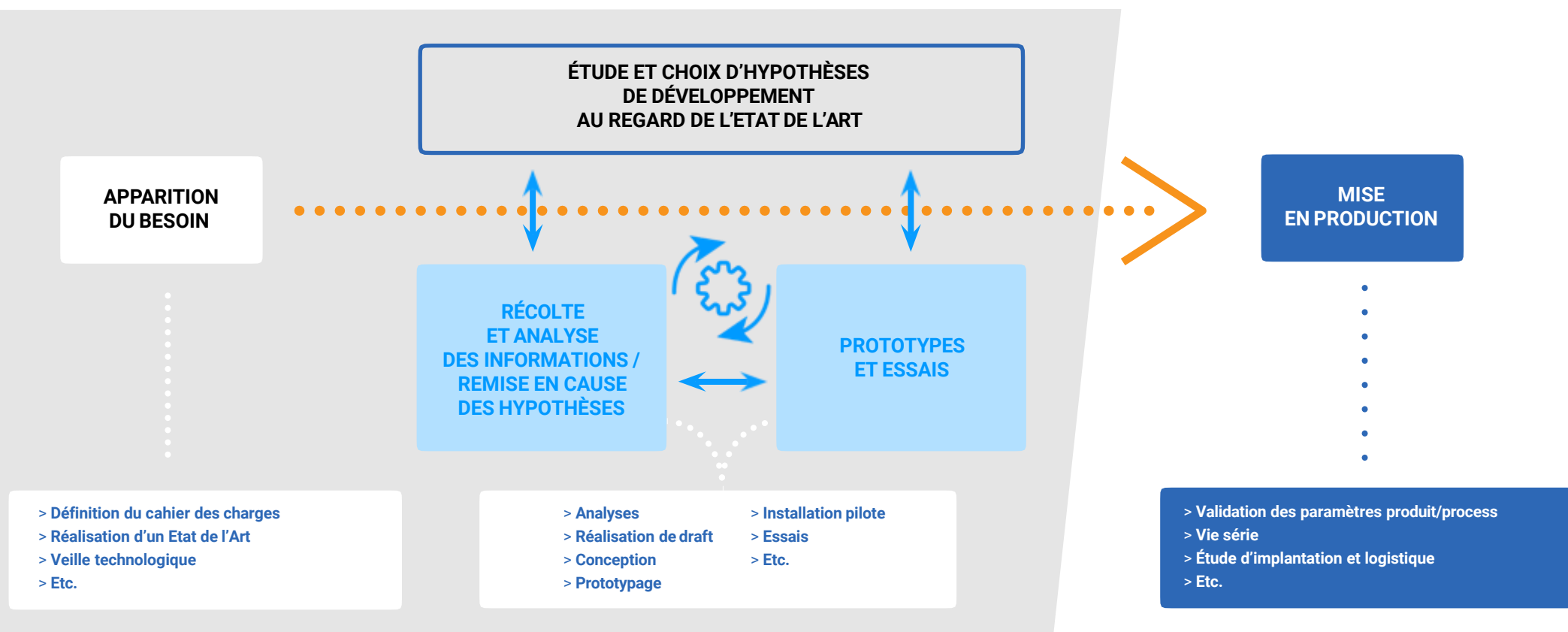


LE CRÉDIT D'IMPÔT RECHERCHE

3.5- Critères d'éligibilité - Processus

ÉLIGIBLE 

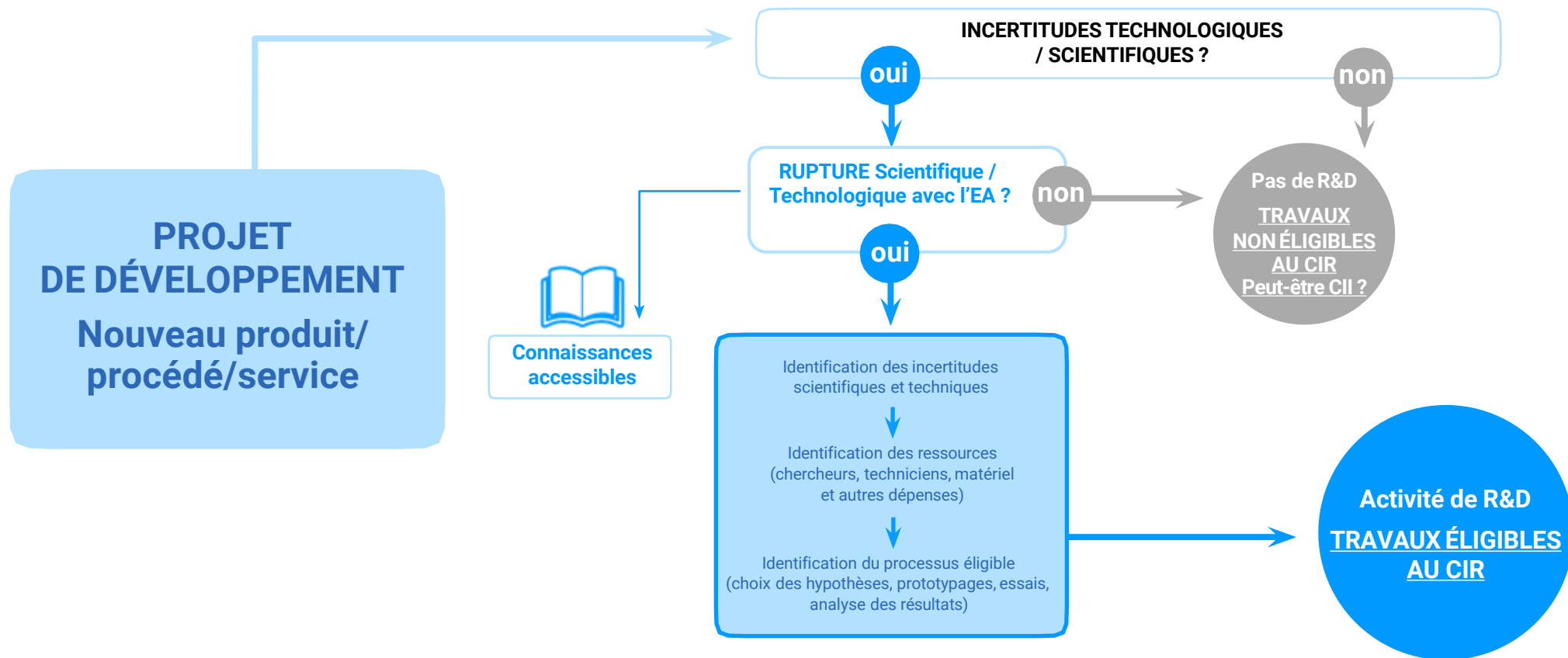
NON ÉLIGIBLE 





LE CRÉDIT D'IMPÔT RECHERCHE

4- Schéma de sélection des projets éligibles - CIR





LE CRÉDIT D'IMPÔT RECHERCHE

5- Mode de calcul du CIR

ACTIVITÉS ÉLIGIBLES



- > Recherche fondamentale
- > Recherche appliquée
- > Développement expérimental

DÉPENSES RETENUES



- > Frais de personnel (Brut chargé)
- > Frais de fonctionnement (43% des FP)
- > Dotations aux amortissements
- > Frais de fonctionnement (75% des DA)

> Frais de veille technologique (plafonnée à 60k€)

> Frais de prestataires externes (publics ou privés agréés)

> Participation à des réunions de normalisation

> Déductions éventuelles (subventions, honoraires,...)

CALCUL DU CIR



> Frais de dépôt, maintenance et défense des brevets

> Somme des dépenses en R&D de l'année x 30%



2.2 JEUNE ENTREPRISE INNOVANTE



JEUNE ENTREPRISE INNOVANTE

Le statut JEI

ACTIVITÉS ÉLIGIBLES



- > Être une PME indépendante de moins de 8 ans
dont 15% des charges sont affectées à des travaux de R&D

DÉPENSES RETENUES



- > Exonération d'Impôt sur les Sociétés
- > Exonération des cotisations patronales
- > Exonération de la taxe foncière

CALCUL DU JEI



- > Ce dispositif est cumulable avec le CIR
mais il reste soumis à la règle des minimas européens
(soit un plafond de 200 000€ sur trois ans glissants)



2.3

LE CRÉDIT D'IMPÔT INNOVATION



LE CRÉDIT D'IMPÔT INNOVATION

1- Généralités du CII

OBJECTIF



- > **Accroître la compétitivité des PME**
- > **Les accompagner dans leurs efforts d'innovation**

MISE EN OEUVRE



- > **Extension du CIR** (art 71 loi n°2012-1509 du 29 décembre 2012 de finance pour 2013)
- > **Principe déclaratif**
- > **Imputation sur l'I.S. ou restitution immédiate**
- > **Plafond de dépenses de 400 000€ par an** (soit 80 000€ de CII)

ÉLIGIBILITÉ

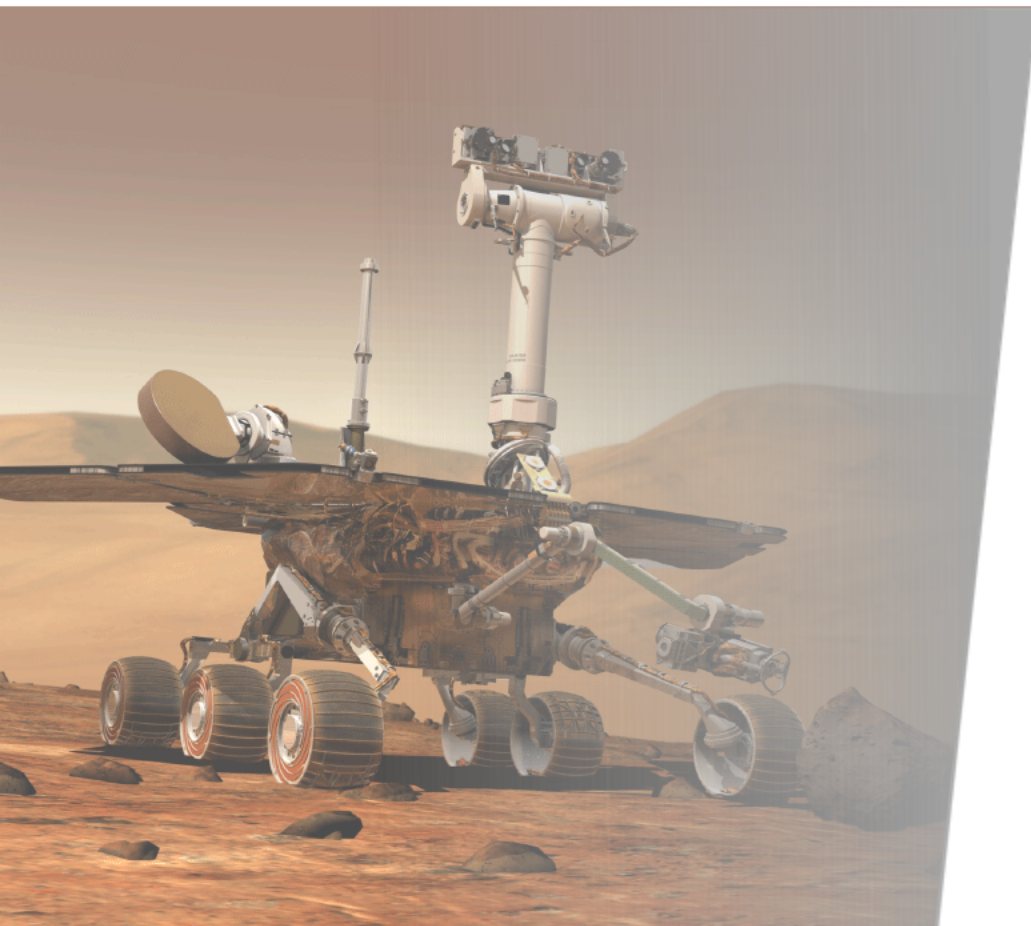


- > PME au sens communautaire
- > Avoir des activités innovantes
- > Opérations engagées à partir du 1er janvier 2013



LE CRÉDIT D'IMPÔT INNOVATION

2- Activités innovantes éligibles

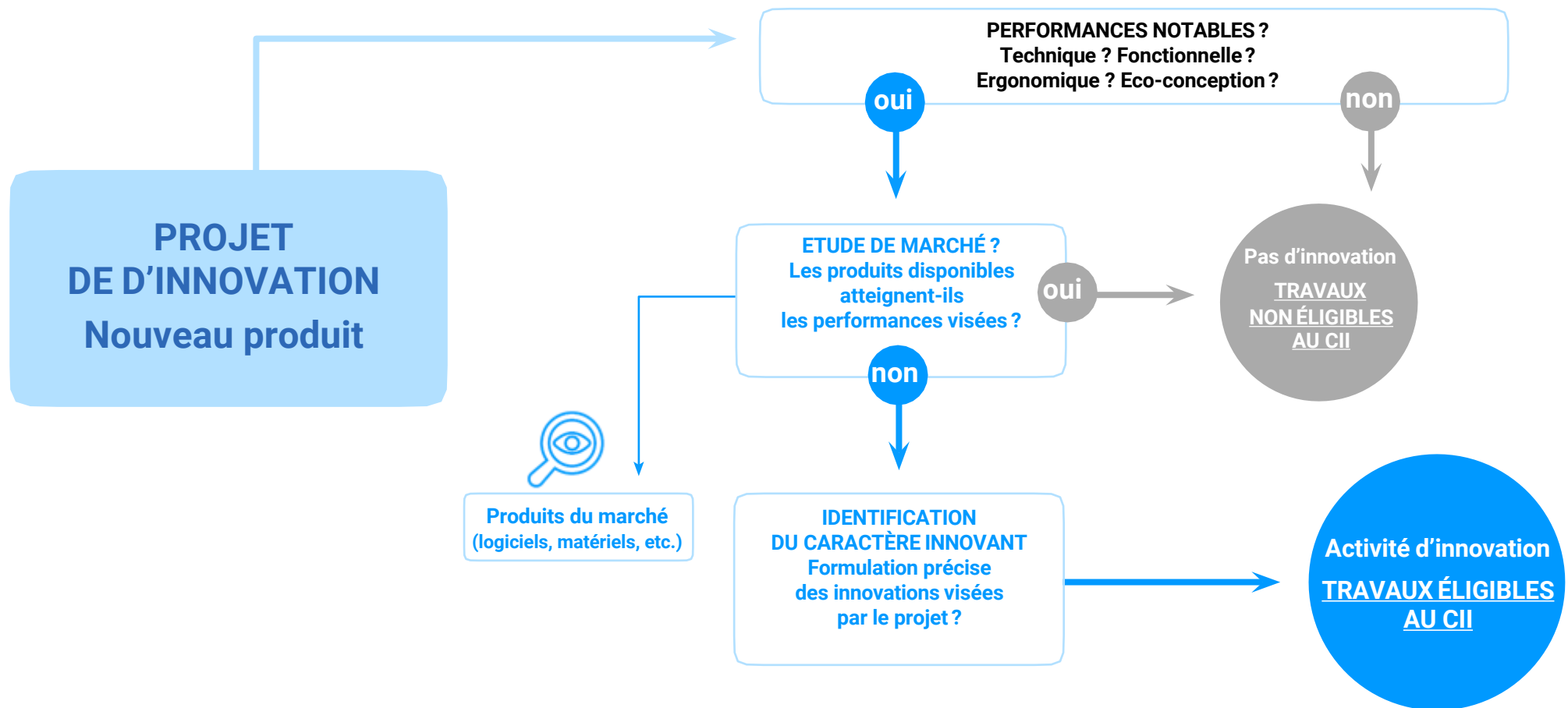


**Opérations de conception de PROTOTYPES
et/ou d'INSTALLATIONS PILOTES
de nouveaux produits
(biens corporels ou incorporels) :**

- > Pas encore mis à disposition sur le marché.
- > ET performances supérieures sur les plans **technique, éco-conception, ergonomie ou fonctionnalités.**

LE CRÉDIT D'IMPÔT INNOVATION

3- Schéma de sélection des projets éligibles CII





LE CRÉDIT D'IMPÔT INNOVATION

4- Mode de calcul du CII

ACTIVITÉS ÉLIGIBLES



> **Opérations de conception de prototypes et ou d'installations pilotes de nouveaux produits** (biens corporels ou incorporels) :

- Pas encore mis à disposition sur le marché
- ET performances supérieures sur le plan technique, éco-conception, ergonomie ou fonctionnalités

DÉPENSES RETENUES



> **Frais de personnel** (Brut chargé)

> **Frais de fonctionnement** (43% des FP)

> **Dotations aux amortissements**

> **Frais de fonctionnement** (75% des DA)

> **Frais de dépôt, maintenance et défense des brevets**

> **Frais de prestataires externes** (publics ou privés agréés)

> **Déductions éventuelles** (subventions, honoraires,...)

CALCUL DU CII



Somme des dépenses en Innovation de l'année x 20%

(Dépenses plafonnées à 400 000€/an) Seulement pour les PME



LE CRÉDIT D'IMPÔT INNOVATION

5- Comparaison CIR / CII

CIR

CII

 ENTREPRISES CONCERNÉES

Pas de limitation de taille d'entreprise

PME au sens communautaire

 ACTIVITÉS ÉLIGIBLES

Activités de R&D : recherche fondamentale, recherche appliquée, développement expérimental

Opérations de conception de prototypes ou installations pilotes de biens corporels ou incorporels nouveaux sur le marché

 TAUX DU CRÉDIT D'IMPÔT

Assiette < 100 M€ : **30%**

Assiette > 100 M€ : **5%**

À compter du 1er janvier 2015 dans les départements d'outre-mer (DOM) : **50%**

20%

À compter du 1er janvier 2015 dans les départements d'outre-mer (DOM) : **40%**

 PLAFOND DE L'ASSIETTE

Pas de plafond

400 000 €



3. Notre approche



NOTRE APPROCHE

1- Implication de l'ensemble des parties et méthodologie



OPTIMISATION



SÉCURITÉ
TECHNIQUE



TRAÇABILITÉ
EN TEMPS RÉEL



GARANTIES
DE B.CONSEIL

1

Identification des projets R&D

Liste des projets éligibles

2

Evaluation

Classification des projets éligibles
(R&D, Innovation ou R&D + Innovation)

3

Quantification

- > Synthèses financières
- > Analyse des coûts par projet

4

Justifications techniques et financières
par projet (rapports)

5

Surveillance et contrôle

- > planning des années suivantes
- > Assistance technique



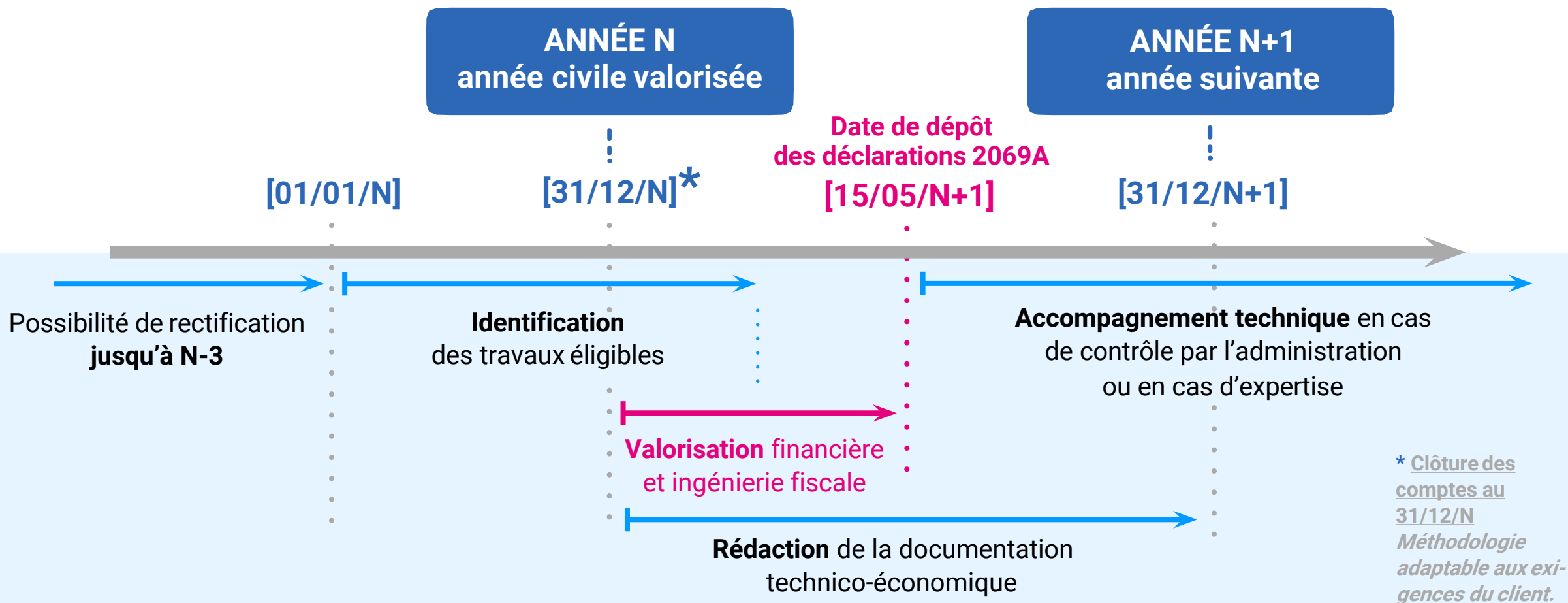
Pour le bon déroulement de la mission de conseil, le client devra s'engager à :

- > Fournir les informations reçues dans un court délai
- > Participer aux arbitrages à effectuer
- > Fournir les supports documentaires demandés



NOTRE APPROCHE

2- Méthodologie proposée





NOTRE APPROCHE

2- Méthodologie proposée - Exemple mission type

DONNÉES
D'ENTRÉE



LIVRABLES



- > Cartographie du périmètre à analyser
- > Liste des référents CIR
- > Définition planning général

LANCEMENT DE MISSION

- > Compte rendu lancement de mission

- > Audit d'éligibilité
- > Toute documentation technique associée au projet

ANALYSE TECHNIQUE

- > CR éligibilité par projet
- > Liste projets éligibles

- > Liste validée projets éligibles
- > Données de suivi des temps du personnel (internes et externes)
- > Données salariales
- > Données relatives au matériel et aux dépenses externes

VALORISATION

- > Tableaux de chiffrage
- > Formulaire CERFA 2069 ASD

- > Audit et documentation complémentaires
- > Relecture des chefs de projets

JUSTIFICATION

- > Dossier technico-économique justificatif

ACCOMPAGNEMENT EN CAS DE CONTRÔLE FISCAL

- > Constitution des éléments de réponse
- > Débats oraux et contradictoires
- > Préconisation en terme de procédure





NOTRE APPROCHE

3- Rédaction des dossiers techniques : *rédaction de la documentation technico- économique et assistance technique en cas de contrôle fiscal*

PLAN DE SYNTHÈSE

1. Contexte

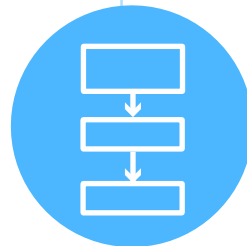
2. Objectifs

3. Analyse annuelle de l'état de l'Art

- > Périmètre de l'étude
- > État des techniques et connaissances disponibles
- > Incertitudes scientifiques et techniques

4.Travaux de R&D

5.Conclusion



DOSSIER JUSTIFICATIF

1. Synthèse des projets

- > Audits techniques : récolte d'informations auprès des référents techniques

2. Traçabilité comptable

- > Documentation administrative et financière



NOTRE APPROCHE

4- Les garanties



**ACCOMPAGNEMENT
DE BOUT EN BOUT**



**ENGAGEMENT
FINANCIER**



**EXPERTISE
ÉPROUVÉE**





NOTRE APPROCHE

5- Les différents acteurs du CIR



L'ADMINISTRATION FISCALE

- > BOFiP
- > Aide à la déclaration CIR



LE MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE



MÉDIATEUR DES ENTREPRISES

- > dont les modalités peuvent être consultées sur le site internet : <http://www.economie.gouv.fr/mediateur-des-entreprises>



AURÉLIEN BARRIÈRE, CEO B.CONSEIL

CEO & Consultant

10 années d'expérience
dans les nouvelles technologies
dont 6 années en financement
de l'innovation

*Ingénieur TIC,
Université Marne
La Vallée*

> *Plus de 1000 dossiers CIR
supervisés*

> *Plus de 50 Contrôles
Fiscaux supervisés avec un
taux
de validation de 96 %*



EXPÉRIENCE

> **B.Conseil – CEO & Consultant**

> **F.Iniciativas - EXPERT CRÉDIT D'IMPÔT RECHERCHE :**

- Management d'une équipe de 10 ingénieurs conseil
- Pilotage de missions CIR pour de grands comptes
- Accompagnement client et défense des dossiers CIR en cas de contrôles fiscaux
- Veille juridique et fiscale en financement de l'innovation

> **Assystem, Consort NT, Arismore, Dalisys
INGÉNIEUR D'AFFAIRES :**

- Développement commercial de différentes offres SI : ITIL, TOGAF, Architecture d'Entreprise, IAM, QoS, Conseil Expertise AMOA/AMOE ; Décisionnel ; Gestion de contenu ; Ingénierie d'application
- Partenaire HP SOFTWARE : Vente de la suite logiciel HP Quality Center
- Recrutement et pilotage d'une dizaine de consultants

> **Alten, Logica - CONSULTANT AMOA :**

- Gestion de projet de logiciel e-learning ;
- Recueil et définition du besoin
- Rédaction du cahier des charges et des spécifications fonctionnelles
- Suivi de la recette et validation

COMPÉTENCES

Domaines d'intervention :

- NTIC, Réseaux, Télécoms, Ingénierie, SHS
- Gestion de missions grands comptes avec de fortes compétences en communication et pédagogie
- Compréhension fine des problématiques scientifiques
- Maîtrise de la comptabilité et fiscalité appliqué au CIR
- Maîtrise des textes légaux et fiscaux de référence (BO-FIP, CGI, Manuels de Frascati & d'Oslo)

Outils : Pack Office, CRM, Visio, Xpress, eZ Publish, QualityCenter,

Langages : UML, Merise, Html, Css, Php, Xml, Mysql, ActionScript, Java

FORMATION

- **Université Paris-Est Marne-la-Vallée :**
Master 2 Management et Ingénierie des TIC
(alternance)
Spécialisé en Management des Systèmes d'Information
- **Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines :**
DUT Services et Réseaux de Communication

Votre interlocuteur :

Aurélien Barrière
CEO

06 73 66 23 18
aurelien@bconseil.fr



B. Conseil
FINANCER VOTRE DÉVELOPPEMENT